

1872 à 2013

**Magouilles, collusion et corruption,
plus ça va, plus c'est pareil ou presque.**



Depuis plusieurs mois, nous suivons tous, avec plus ou moins d'intérêt ou de découragement les révélations de la Commission Charbonneau. Nombre d'entre nous se doutaient, certains savaient que tout n'était pas rose dans le domaine de la construction et de la politique provinciale et municipale au niveau des grandes villes du Québec.

Je croyais, un peu naïvement, que ce genre d'activités était propre uniquement à la métropole et à nos temps modernes, mais, en préparant l'exposition historique sur Saint-Didace, je suis tombé sur un article de journal des plus intrigant.

En août 1872 avait lieu une élection fédérale. Étrangement, à cette époque, la votation n'avait pas lieu la même journée pour tous les Comtés; par exemple au Québec en 1872, la votation pour le Comté de Chambly était fixée au 11 août, Rimouski le 13 août, Soulanges le 14, L'Assomption le 17, Jacques-Cartier le 24. Montréal le 26, etc.

Le Journal « Le Constitutionnel », en date du 14 août 1872, présente deux articles faisant référence à cette élection dans Maskinongé. Le premier article rapporte intégralement ou presque un article du journal « Le Canadien » sur l'élection dans le Comté de Maskinongé tandis que le deuxième parle plus spécifiquement de Saint-Didace.

Le premier article explique qu'un jeune et riche négociant de Montréal s'est lancé dans la course à la députation dans le Comté de Maskinongé. Il est dit « que ce négociant, fort de la réputation de son père et n'ayant pour tout avantage que son argent, est venu, la bourse à la main, faire une lutte aussi injuste qu'immorale à un des anciens députés les plus intelligents de la province de Québec ».

Le journaliste continue en écrivant : « on assiste aujourd'hui à une espèce de précédent, un exemple que tous les jeunes gens riches, ayant une vanité follement démesurée, seront tentés de suivre ».

Il poursuit en écrivant : « M. Boyer l'a emporté avec une majorité de 247 voix ; lui qui, sans les moyens cyniquement illégitimes qu'il a employés, n'aurait pu rallier en tout dans le Comté de Maskinongé, au dire de tous ceux qui s'y entendent, plus de 150 voix ».

Ce qui est le plus triste, décourageant et choquant dans cet article, est l'opinion méprisante et insultante qu'exprime le journaliste à propos des personnes qui ont voté dans Maskinongé lorsqu'il écrit : « Il y a des séductions auxquelles l'ignorance et la misère relative du paysan ne peuvent que difficilement résister ».

Plus loin, il renchérit en écrivant : « Beaucoup de ceux qui refuseront de vendre leur vote, dans les conditions ordinaires, n'auront pas le courage de résister à des efforts extraordinaires, parce que l'instruction n'aura pas développé en eux, jusqu'aux dernières limites, le sens de la dignité ».

J'imagine qu'à la lecture de l'article original, tout le Comté de Maskinongé s'est levé pour répondre au mépris exprimé par ce journaliste.

Dans le deuxième article, on prétend qu'à Saint-Didace, seulement cinq votants auraient refusé de se faire acheter. Que M. Boyer aurait mis un tarif variable de 25 \$ à 75 \$ et que ce tarif n'était pas le même dans toutes les paroisses.

Ce qui a été rapporté dans les journaux « Le Constitutionnel » et « Le Canadien » est-il exact ?, si ce qui a été rapporté dans ces journaux est exact, comment se fait-il que l'élection dans Maskinongé n'ait pas été invalidée et reprise? Si elle n'a pas été invalidée et reprise, c'est que l'on a jugé qu'il n'y a pas eu fraude ou que l'achat de votes, s'il a eu lieu, a eu un impact mineur sur le résultat. Dans ce cas, comment se fait-il que M. Boyer n'ait pas poursuivi les deux journaux? de nos jours on poursuit pour moins que cela. Et que dire du deuxième article? des montants de 25 \$ à 75 \$ me semblent beaucoup trop importants pour l'époque au regard de la valeur de l'argent de 1872 versus 2013.

Que penser de tout cela? libre à chacun de le faire. Une chose est certaine, c'est de constater l'opinion dégradante que pouvaient avoir certaines personnes « bien pensantes » de la ville sur les gens de la campagne.

Louis Alphonse Boyer a été député libéral fédéral du comté de Maskinongé du 15 août 1872 au 17 août 1878, dont une réélection en 1874.

Autre lien entre Louis Alphonse Boyer et notre région : Il a été propriétaire, avec son frère Charles Adolphe Boyer et Firmin Hudon du fief et de la seigneurie de Lanaudière (incluant le territoire de Saint-Didace) de 1871 à 1874 (acte d'achat le 5 novembre 1871, Greffe du Notaire Lamothe, Montréal et acte de vente en date du 14 novembre 1874, Greffe de Valère Guillet, Notaire aux Trois-Rivières.

Sources : Base de données de l'histoire en Mauricie, item #4396, article du journal « Le Constitutionnel » en date du 14 août 1872.

- Journal « Le Canadien », édition du 12 août 1872.
- Centre d'archives du parlement canadien.
- Photo http://fr.wikipedia.org/wiki/Louis-Alphonse_Boyer



Christian Pores.